

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 MARS 2023

D.CN.2023-77

OBJET : ADAPTATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA VILLE D'ANNECY - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°D-CN-2022-265 DU 26 SEPTEMBRE 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Nombre de Conseillers en exercice : 69

Nombre de Conseillers présents et représentés : 69

Délibération réceptionnée en Préfecture le **31 MARS 2023**

Délibération publiée le 3 avril 2023

Le vingt sept mars deux mille vingt trois, à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la ville d'Annecy, dûment convoqué en séance officielle le vingt mars deux mille vingt trois, s'est réuni dans la salle Cap Périaz, sous la présidence de François ASTORG, Maire.

PRÉSENTS :

ALI YAGOUB Abdelrahim, ALLARD Catherine, ANDRÉYS Etienne, ASTORG François, AVET LE VEUF Elodie, BARRY Olivier, BEAUJARD Alexandra, BERTRAND Marie, BOLY Cécile, BOUCHETIBAT Bilel, BOULAND Corinne, BOVIER Christian, BUI-XUAN PICCHEDDA Karine, CECCHINEL Lola, CERIATI MAURIS Odile, CHAMOSSET Philippe, COHEN Guillaume, DALL'AGLIO Sandrine, DEGENNE Jean-François, DELÉAN Thierry, DERIPPE-PERRADIN Joëlle, DESMOUCELLES Gaël, DIXNEUF Samuel, DUMONT Xavier, DUPERTHUY Denis, FARMER Chantale, GARCIA Sophie, GEAY Pierre, GÉRY Fabien, GRANGE Antoine, GRANGER Anthony, GRARD Séverine, GRÉBERT Fabienne, GUEDRON Aurélie, JULIEN Charlotte, KRIVOBOK Nicolas, LAFARIE Marion, LARDET Frédérique, LAYDEVANT Christiane, LECONTE Patrick, LEPAGE Sophie, LEPAN Claire, MARIAS Benjamin, MARLE Viviane, MASSEIN Pierre-Louis, MESZAROS Thomas, MERMILLOD Stéphanie, MERMILLOD BLARDET Christelle, MODURIER Aurélien, MUGNIER Magali, MULATIER GACHET Alexandre, OSTERNAUD Xavier, PASQUIER Jean-Jacques, PETIT Christian, PESSEY Tony, PESSEY-MAGNIFIQUE Catherine, RIGAUT Jean-Luc, RIVIÈRE Chloé, SAUTY Yannis, SEGAUD-LABIDI Nora, SERRATE Bénédicte, TATU Guillaume, THOMÉ Jean-Luc, TOÉ Jean-Louis.

ONT DONNÉ PROCURATION :

BANGUÉ Frédérique (pouvoir à CHAMOSSET Philippe), BOUVERAT Evelyne (pouvoir à COHEN Guillaume), DIJEAU Isabelle (pouvoir à LAYDEVANT Christiane), DULELLARI Ornela (pouvoir à MERMILLOD Stéphanie), PEUGNIEZ Eric (pouvoir à DEGENNE Jean-François).

ABSENT(S) EXCUSÉ(S) :

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : PESSEY Tony

D.CN.2023-77

OBJET : ADAPTATION DU RÉGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA VILLE D'ANNECY - MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°D-CN-2022-265 DU 26 SEPTEMBRE 2022

Rapporteur : Monsieur le Maire

Lors de sa séance du 26 septembre 2022, le Conseil Municipal adoptait la délibération n° D.CN.2022-265 relative à l'adaptation du régime indemnitaire des agents de la ville d'Annecy, ayant bénéficié de quelques ajustements lors de la séance du Conseil Municipal du 30 janvier 2023 (délibération n° D.CN.2023-18)

Dans le cadre de la mise en œuvre du temps de travail légal à hauteur de 1 607 heures annuelles, il avait été négocié une monétisation partielle des jours d'ancienneté.

Les dispositions ont été indiquées dans la délibération n° D.CN.2022-265 concernant la part ancienneté dans la collectivité mais pas concernant la part ancienneté fonction publique.

Aussi, des précisions sont apportées.

8 – IFSE expérience – Modalité d'attribution

Cet article est remanié en ces termes :

- Part ancienneté fonction publique

Dans un objectif de fidéliser nos agents, si les critères d'attribution d'une médaille d'honneur du travail sont remplis l'agent bénéficie d'une indemnité exceptionnelle de 200,00 €.

Par ailleurs, afin que la mise en application des 1 607 heures se fassent avec une certaine progressivité, il est valorisé l'ancienneté dans la fonction publique de la manière suivante. En 2023 uniquement, une rémunération complémentaire de 100 € bruts, quelle que soit la catégorie de l'agent, sera versée pour les agents qui au 1^{er} janvier 2023, bénéficient d'une ancienneté au sein de la fonction publique supérieure ou égale à 20 ans.

Ce versement est cumulatif avec la disposition relative à l'ancienneté « ville d'Annecy » telle que décrite dans la délibération n° D.CN.2022-265, même point.

VU l'avis du Comité Technique du 9 septembre 2022 ;

Il est proposé au Conseil municipal de bien vouloir :

- **APPROUVER** les modifications énoncées ci-dessus apportées à la délibération n° D.CN.2022-265 du 26 septembre 2022 relative à l'adaptation du régime indemnitaire des agents de la ville d'Annecy ;
- **AUTORISER** Monsieur le Maire à mettre en œuvre les procédures administratives correspondantes ;
- **DÉCIDER** que les crédits correspondant à cette disposition sont inscrits au budget de la collectivité sur le chapitre 012 de l'exercice en cours.

La délibération a été adoptée à l'UNANIMITÉ

Pour : 69 voix
Contre : 0 voix

Abstention : 0 voix

Le Secrétaire de séance
PESSEY Tony
Signé électroniquement par :
Tony PESSEY
Date : 31/03/2023
Qualité : Conseiller municipal

Pour extrait conforme
Par délégation du Maire
Signé électroniquement par :
Christelle BRANDO
Date : 31/03/2023
Qualité : Cheffe de service



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la Ville d'Annecy dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble par voie postale (2 place Verdun, BP 1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (Télérecours citoyens, www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse de la ville d'Annecy, si un recours gracieux a été préalablement déposé.